



ARRÊTÉ N° 2021-032

portant inscription au **tableau d'avancement au grade de syndic des gens de mer principal 2^e classe**
au titre de l'année 2021

La ministre de la transition écologique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2000-572 du 26 juin 2000 portant statut particulier du corps des syndics des gens de mer. ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2020 fixant les taux de promotion dans le corps des syndics des gens de mer au titre des années 2021 et 2022 ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions du MTE, MCTRCT et MM en vigueur pour la campagne de promotions de l'année 2021 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir au tableau d'avancement dans le grade des syndic des gens de mer principal 2^e classe au titre de l'année 2021 est fixé à 1.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'agent dont le nom figure dans le tableau annexé au présent arrêté est inscrit au tableau d'avancement pour l'accès au grade de syndic des gens de mer principal 2^e classe au titre de l'année 2021.

Article 2 :

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 9 mars 2021

Pour la ministre et par délégation,

Annexe à l'arrêté n° 2021-032

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade de *syndic des gens de mer principal*
*2e classe***

Au titre de l'année 2021

Civilité	Nom Prénom	Région	Service
M.	LEBON François	Pays de la Loire	DIRM NAMO



ARRÊTÉ N° 2021-033

portant inscription au **tableau d'avancement au grade de syndic des gens de mer principal 1^{ère} classe**
au titre de l'année 2021

La ministre de la transition écologique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2000-572 du 26 juin 2000 portant statut particulier du corps des syndics des gens de mer. ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2020 fixant les taux de promotion dans le corps des syndics des gens de mer au titre des années 2021 et 2022 ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions du MTE, MCTRCT et MM en vigueur pour la campagne de promotions de l'année 2021 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir au tableau d'avancement dans le grade des syndic des gens de mer principal 1^{ère} classe au titre de l'année 2021 est fixé à 11.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les onze agents dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade de syndic des gens de mer principal 1^{ère} classe au titre de l'année 2021.

Article 2 :

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 9 mars 2021

Pour la ministre et par délégation,

Annexe à l'arrêté n° 2021-033

**Tableau d'avancement pour l'accès au grade de *syndic des gens de mer principal*
*1ere classe***

Au titre de l'année 2021

Civilité	Nom Prénom	Région	Service
Mme	BONNEAU Catherine	Bretagne	DDTM 56
M.	CARON Jean-Luc	Outre-mer	DM 972
M.	DIVARET Laurent	Normandie	DIRM MEMN
M.	JUDIC Pascal	Pays de la Loire	DDTM 44
Mme	LELIEVRE Dominique	Nouvelle-Aquitaine	DIRM SA
Mme	MICHAUD Nathalie	Etablissement public	ENIM
M.	PARADELO José	PACA	DIRM MED
Mme	PELLIZARO Michèle	Etablissement public	ENSM
Mme	ROUSSEL Sylvie	Corse	DDTM 2B
M.	TERRIEN Pascal	Etablissement public	ENIM
M.	VIGNAIS Sylvain	Occitanie	DDTM 66